

Engagement

Le Canton de Genève est bon élève dans le soutien aux proches aidants

Le Conseil fédéral vante le programme genevois de mesures d'assistance et de soutien pour la période 2017-2020

Laurence Bézaguet
@lbezaguet007

Demain a lieu une journée dédiée aux proches aidants. Les six cantons de Suisse occidentale (Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais) y participent afin de remercier tous ceux qui se dévouent sans compter pour un proche âgé ou malade. «Notre société doit énormément à ces personnes, nous explique Mauro Poggia, patron du Département de l'emploi et de la santé (DES). Nous devons les préserver du risque d'épuisement, lequel peut être aussi une cause d'hospitalisation. D'où notre engagement à leur offrir du répit, de l'information et du soutien.»

Le message «Avec toi, je peux...» guidera les divers événements qui seront proposés, ces prochains jours, à cet effet (*lire ci-dessous*). «Ces héros et héroïnes

de la vie ordinaire, dont le rôle est parfois méconnu», selon les termes de Mauro Poggia, consacrent de leur temps à un proche atteint dans sa santé et son autonomie, assurant une présence et un appui pour l'aider et contribuer à sa sécurité.

Éviter l'épuisement

Mais pour accompagner l'autre, il faut aussi penser à soi. Raison pour laquelle les six cantons encouragent les proches aidants à recourir aux différents soutiens à leur disposition pour éviter qu'ils ne s'épuisent dans leur tâche, tombent malades ou s'isolent.

Ce principe de maintien à domicile est d'ailleurs inscrit dans la Constitution genevoise (article 173). «Or trop de gens l'ignorent», note Sophie Courvoisier, directrice de l'Association Alzheimer Genève*. Cette journée spéciale du 30 octobre est «une bonne occasion pour permettre aux gens de se reconnaître comme proche aidant et d'oser demander de l'aide».

Ce d'autant plus qu'en raison de l'évolution démographique, l'implication de ces proches est appelée à augmenter. Une question qui préoccupe les pouvoirs publics tant sur le plan cantonal



Un Genevois sur cinq aide, de manière régulière et sans rémunération, un ou plusieurs proches. F. CELLA

que national. Depuis 2017, le Conseil fédéral recense ainsi les offres existantes au niveau des cantons pour décharger ces personnes. Parmi les modèles de bonnes pratiques disponibles sur

la plateforme fédérale figure le programme genevois de mesures d'assistance et de soutien en faveur des proches aidants pour la période 2017-2020.

Une ligne téléphonique

Rappelons à ce titre que l'une des mesures mises en œuvre à Genève concerne la ligne d'appel téléphonique Proch'Info, qui informe et oriente ces précieux accompagnants (058 317 70 00). Depuis son lancement il y a juste un

an, près de 520 appels ont été enregistrés.

Les autres mesures préconisées dans le programme cantonal ont trait à l'amélioration des prestations de soutien et de répit, ainsi qu'à une aide financière. «Nous sommes plutôt bien dotés en structures avec dix foyers de jour (*ndlr: le dernier ouvre le 1^{er} novembre*), estime Sophie Courvoisier. Le Canton compte aussi une quarantaine de lits dans des unités d'accueil temporaire de répit

(UATR), mais il manque des solutions d'urgence. La coordination entre acteurs doit aussi être améliorée.» Mauro Poggia observe encore que «l'activité des proches aidants ne touche de loin pas que les personnes âgées vivant à domicile, mais aussi les enfants gravement malades, les personnes handicapées et parfois des jeunes avec des troubles psychiatriques». Et Sophie Courvoisier d'ajouter: «Il n'y a pas d'âge, pas de milieu spécifique... Nous sommes tous des proches aidants en puissance.»

Impact sur la famille

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS) menée en 2012, un Genevois sur cinq âgé de 15 ans ou plus aide, de manière régulière et sans rémunération, un ou plusieurs proches malades, âgés, en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Parmi ces proches aidants actifs à domicile (conjoint, parent, enfant, ami ou voisin), un peu plus des trois quarts (78%) ont moins de 65 ans et plus des deux tiers (63%) le font presque tous les jours ou à peu près une fois par semaine. Cette aide est assumée principalement par des femmes (61%) et par des personnes entre 50 et 64 ans (31%).

**On recense 8300 personnes souffrant de l'alzheimer ou d'autres formes de démence à Genève - qui nécessitent en moyenne l'aide de trois proches pour chacune d'entre elles - et ces chiffres devraient tripler d'ici à 2050.*

Tribune de Genève

Événement



Des billets Automnales offerts par la Tribune de Genève

Comment obtenir vos billets ?

- 1 **Découpez ce bon.**
- 2 **Présentez-le à l'une des caisses des Automnales à Palexpo du 2 au 11 novembre 2018.**
- 3 **Recevez en échange deux billets d'entrée pour les Automnales.**

**Offre valable uniquement pour les Automnales du 2 au 11 novembre 2018.*

les automnales
Foire de Genève

Tout un monde sur automnales.ch

palexpo

f t @

Trois conférences et une exposition

● Proposant plusieurs événements dans le cadre de la journée des proches aidants, le Canton souhaite toutefois cette année porter un éclairage plus particulier sur les problématiques liées aux maladies psychiques et mentales. Comment celles-ci impactent-elles une dynamique familiale? Quelles réponses sont à privilégier et comment les pouvoirs publics peuvent-ils aider au mieux les personnes concernées et leurs proches?

Pour traiter ces questions, le Département de l'emploi et de la santé propose trois conférences à Uni Mail: l'une sur l'alzheimer, avec le témoignage de Christelle Bardet (mardi à 18 h 30). Durant quatorze ans, cette femme a accompagné sa mère atteinte de cette maladie. Auteure d'un livre bientôt publié aux Éditions Plon,

elle évoquera tour à tour - dans une volonté de faire évoluer le regard sur l'alzheimer - la vie à la maison, le placement en famille d'accueil puis en institution et «les moments magnifiques, plein d'amour, parfois même drôles et poétiques, et pas seulement terribles». Son témoignage sera suivi d'une projection: «Comment accompagner une parente atteinte de la maladie d'Alzheimer?»

La seconde conférence (mercredi à 18 h 30) abordera le rôle de l'art et de l'art-thérapie dans la prise en charge des troubles psychiques ou de la mémoire, à travers un exposé de Mali Genest sur la Collection de l'art brut de Lausanne. Elle sera suivie d'une table ronde animée par la journaliste Isabelle Moncada, avec la

participation des conseillers d'État Mauro Poggia et Thierry Apothéloz, ainsi que de professionnels des Établissements publics pour l'intégration (EPI), de l'Armée du Salut, des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), du service d'ergothérapie ambulatoire (SEA) et de l'Association Alzheimer Genève.

La troisième conférence (jeudi à 18 h 30) évoquera les troubles du développement chez l'enfant, à travers le récit du conseiller national Jean Christophe Schwaab. En marge de ces soirées, dont l'entrée est libre, le public pourra également découvrir l'exposition «Proches aidants tous les jours...» et échanger sur place, dès 18 h, avec des organismes de soutien du Canton de Genève. **L.B.**

En bref

Laurence Deonna honorée à Zurich

Prix Nouvelle distinction pour la reporter, écrivaine, photographe genevoise, Laurence Deonna. Elle recevra ce mardi 30 octobre à Zurich l'un des douze prix remis par la Fondation de la «Créativité au Troisième Âge». C'est l'autobiographie «Mémoires ébouriffées - Ma vie, mes reportages» de cette toujours jeune octogénaire, sensible et décidée, qui a conquis le jury. Laurence Deonna s'est notamment fait connaître pour ses reportages au Proche-Orient. **L.B.**

Feu d'appartement. Immeuble évacué

Lancy Pour des raisons inconnues, un feu a éclaté dans la cuisine d'un appartement du 43, rue des Semailles, samedi peu avant 22 heures. Le SIS s'est déplacé avec six véhicules, quinze hommes et deux ambulances. Un couple avec un bébé a été pris en charge. Intoxiqué, l'homme a été emmené à l'Hôpital cantonal, tandis que les chiens et chats partaient chez le vétérinaire. Les locataires ont pu réintégrer leur domicile en fin de soirée. **M.BN**

Genève s'intéresse aux caisses maladie

Vérification Genève veut vérifier les créances des assureurs maladie. Il a modifié son règlement ad hoc pour le faire. En 2017, le Canton avait payé 52,8 millions aux assureurs pour des assurés en acte de défaut de biens. Mais les rétrocessions atteignaient 1,1 million. «Le système n'incite pas les assureurs-maladie à essayer de recouvrer leurs actes de défaut de biens», relève M. Mazzaferrri, directeur du Service de l'Assurance maladie. **M.BN/ATS**

